2022-06-01

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois de juin tenue ce **mercredi 1er jour du mois de juin 2022 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs les conseillers Alain Gamache, maire de la Municipalité de Lochaber Canton, Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon, et Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance (décision)**
3. **Adoption de l'ordre du jour (décision)**
4. **Adoption des procès-verbaux de la séance régulière tenue le 4 mai 2022 et de la séance ajournée tenue le 18 mai 2022 (décision)**
5. **Gestion administrative et humaine**

   5.1 Ressources financières

   5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers (décision)

   5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois de mai 2022 (décision)

   5.1.3 Dépôt du rapport financier trimestriel au 31 mars 2022 (décision)

   5.1.4 Processus « Vente pour taxes 2022 » - Dépôt du rapport en date du 31 mai 2022 (information)

   5.1.5 Fonds COVID-19 MAMH – État de situation financière sur l'utilisation de la somme accordée (information)

   5.1.6 Archives de la MRC de Papineau - Liste des dossiers à détruire conformément au calendrier de conservation – Autorisation (décision)

   5.1.7 Présentation et acceptation du paiement de factures avec écart à la résolution – Ratification (décision)

   5.1.8 Présentation et acceptation du paiement de factures inférieures à un montant de 1 000 $ - Ratification (décision)

   5.1.9 Paiement d'une facture liée aux services professionnels rendus – Firme Deveau Avocats – Autorisation (décision)

5.1.10 Dépôt de la part de la ristourne de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) (information)

5.2 Ressources humaines

5.2.1 Processus de sélection – Poste de directeur du Service de développement du territoire – Recommandation du Comité de sélection (décision)

5.2.2 Inscription de la coordonnatrice administrative et de la secrétaire-réceptionniste à la conférence Web « PL 64- Protection des renseignements personnels » offerte par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Ratification (décision)

5.2.3 Fonds Région et ruralité volet 3 (FRR3) – Proposition de recherche intégrée à un programme universitaire (décision)

5.3 Ressources matérielles

5.3.1 Demande de conception de vêtements pour les moniteurs du Service de la formation des pompiers – Autorisation (décision)

5.3.2 Contrat lié à l'entretien de la cafetière commerciale située dans la salle des employés – Autorisation (décision)

5.3.3 Achat d'un disque pour l'unité de stockage des serveurs de la MRC – Autorisation (décision)

5.3.4 Mise à jour des commutateurs de distribution sur le réseau de fibre optique de la MRC – Autorisation (décision)

5.3.5 Conversion des téléphones physiques de la MRC en téléphone « softphone » - Autorisation (décision)

5.3.6 Confection de drapeaux pour le siège social de la MRC de Papineau – Autorisation (décision)

5.3.7 Achat d'une batterie pour maintenir les équipements de télécommunications en fonction à la Municipalité de Bowman – Autorisation (décision)

5.4 Évaluation foncière

6. <u>Gestion stratégique</u>

6.1 Organisation de la MRC

6.1.1 Projet pilote sur le télétravail – État de situation sur l'évolution des travaux - Plan de travail et échéancier (information et discussions)

6.1.1.1 Formation des gestionnaires dans un contexte de télétravail – Dépôt d'une offre de services – Autorisation (décision)

6.1.2 Organisation et tenue d'un lac-à-l'épaule – Identification de la date et du lieu de l'événement (décision)

6.1.3 Priorités 2022 du Comité administratif – État de situation et suivis (information et discussions)

6.1.4 Révision du règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la MRC de Papineau – Ajustements proposés (discussions)

6.2 Développement du milieu

6.2.1 Carrefour jeunesse-emploi Papineau - Présentation du projet « Point de contact pour les jeunes de 35 ans ou moins qui ne sont Ni en Emploi, Ni aux Études et Ni en Formation (NEEF) » (information)

6.2.2 Fonds d'urgence Covid-19 – CPE de Notre-Dame-de-la-Salette - Demande d'aide financière (décision)

6.2.3 Fonds d'urgence Covid-19 – Centre de pédiatrie sociale de Papineau – Demande d'aide financière (décision)

6.3 Développement économique

6.3.1 Mesure de soutien au travail autonome (STA) – Dépôt d'une offre de services – Année financière 2022-2023 – Autorisation (décision)

6.3.2 Plan de développement intégré – Caractérisation de trois tronçons de la rivière Petite Nation – Mandat à Canot Kayak (recommandation)

6.3.3 Fonds de visibilité en Petite Nation pour les festivals et événements 2021-2022 – Rallye défi Petite Nation et Traversée du Lac-Simon (décision)

6.3.4 Octroi d'un contrat de services au Journal Les 2 Vallées – Distribution du Guide du citoyen – Autorisation (décision)

6.3.5 Déploiement du service internet haute vitesse sur le territoire de la MRC – Octroi d'un contrat d'accompagnement – Autorisation (décision)

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales (TPI) – Résultats de l'appel de projets 2022-2023 – Volet éducation et mise en valeur (recommandation)

6.4.2 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2021-2022 et 2022-2023 – Résultat de l'appel de projets (recommandation)

6.4.3 Reconsidération de l'augmentation de la possibilité forestière sur le territoire de la MRC de Papineau et dans les érablières du sud de l'Outaouais (recommandation)

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

6.5.1 Semaine de la prévention des incendies prévue du 9 au 15 octobre 2022 – Autorisation budgétaire (décision)

6.5.2 Mise à niveau du projet de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) – Autorisation (décision)

6.6 Transport

6.6.1 Lancement d'un appel d'offres – Mise à jour du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) – Autorisation (recommandation)

7. <u>Correspondance</u>

8. <u>Diverses demandes d'appui</u>

9. <u>Calendrier des rencontres</u>

9.1 Dépôt du calendrier des rencontres des mois de juin à décembre 2022 (information)

9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 15 juin 2022 (information)

10. <u>Sujets divers</u>

11. <u>Période de questions et propos des membres</u>

12. Levée de la séance (décision)

Monsieur le Préfet quitte la présente séance; monsieur Luc Desjardins, préfet suppléant et maire de la Municipalité de Ripon, préside la séance en son absence.

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet suppléant souhaite la bienvenue aux membres présents.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2022-06-170

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2022-06-171

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :
L'ordre du jour soit adopté tel que déposé;

Adoptée.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 4 MAI 2022 ET DE LA SÉANCE AJOURNÉE TENUE LE 18 MAI 2022

CA-2022-06-172

ATTENDU les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 4 mai 2022 et de la séance ajournée tenue le 18 mai 2022, lesquels sont déposés au cahier des membres à titre d'information;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :
Les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 4 mai 2022 et de la séance ajournée tenue le 18 mai 2022 soient adoptés tels que rédigés et consignés aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

5. <u>GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE</u>

5.1 <u>Ressources financières</u>

5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS

CA-2022-06-173

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Conformément à l'article 10 du règlement 166-2019, les dépenses ci-après

énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

Benoit Lauzon	Divers déplacements au 31 mai 2022	690.89 $

ET QUE :
La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS DE MAI 2022

CA-2022-06-174

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

La liste des chèques et des prélèvements du mois de mai 2022 soit les numéros 23896 à 23931 totalisant un montant de 249 847.66 $, les prélèvements numéros 2489 à 2580 totalisant un montant de 458 664.58$, ainsi que les salaires pour le mois de mai, soient et sont adoptés, à savoir :

Salaires au 7 mai 2022	19 100.48 $
Salaires au 14 mai 2022	18 923.35 $
Salaires au 21 mai 2022	21 367.66 $
Salaires au 28 mai 2022	21 175.61 $
Salaires des élus– mai 2022	19 151.33 $
Total des salaires	**99 718.43 $**
Comptes fournisseurs (chèques)	249 847.66 $
Comptes fournisseurs (prélèvements)	458 664.58 $
TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES	**708 512.24 $**

ET QUE :
Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.3 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL AU 31 MARS 2022

Le sujet est reporté à une séance ultérieure du Comité administratif.

5.1.4 PROCESSUS « VENTE POUR TAXES 2022 » - DÉPÔT DU RAPPORT EN DATE DU 31 MAI 2022

Comme prévu au *Code municipal du Québec*, les démarches concernant le processus de « vente pour taxes 2022 » ont été initiées et se poursuivront jusqu'au jeudi 9 juin prochain lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes. Les avis ont été publiés dans les journaux locaux ainsi qu'au registre foncier. Le rapport des dossiers traités et retirés depuis le début du processus est déposé au cahier des membres à titre d'information.

5.1.5 FONDS COVID-19 MAMH – ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE SUR L'UTILISATION DE LA SOMME ACCORDÉE

Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, dresse un état de la situation des sommes engagées et des sommes disponibles du Fonds COVID-19 versé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

5.1.6 ARCHIVES DE LA MRC DE PAPINEAU - LISTE DES DOSSIERS À DÉTRUIRE CONFORMÉMENT AU CALENDRIER DE CONSERVATION – AUTORISATION

CA-2022-06-175

ATTENDU l'approbation de la refonte du calendrier de conservation des archives de la MRC de Papineau par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) le 14 septembre 2021;

ATTENDU la liste des documents de la MRC de Papineau à détruire au 31 décembre 2022, conformément aux délais prescrits par le calendrier de conservation des archives de la MRC, telle liste étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif approuve la liste des documents de la MRC de Papineau à détruire au 31 décembre 2022, conformément aux délais de conservation prescrits par ledit calendrier et, par le fait même, autorise le Service du greffe à procéder à la destruction desdits documents selon les normes et les lois en vigueur;

ET QUE :
La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.1.7 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES AVEC ÉCART À LA RÉSOLUTION – RATIFICATION

Considérant qu'aucun écart n'a été autorisé au cours du mois de mai 2022, aucune décision n'est prévue à cet égard de ans le cadre de la présente séance.

5.1.8 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES INFÉRIEURES À UN MONTANT DE 1 000 $ - RATIFICATION

CA-2022-06-176

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement de factures de moins de 2 000 $ conformément au règlement numéro 066-2004 ;

ATTENDU que de telles dépenses ont été préautorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense

INTERNET PAPINEAU	02-65903-414	89.60$	Configuration ordinateur de remplacement pour directrice générale
MIXMIDIA	02-22000-490	135.00$	Autocollant lors d'inspection
GROUPE DL	02-65903-414	85.00$	SERVICE EN ATELIER
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-13000-670	12.93$	CRAYONS POUR FLIPCART ET TABLEAU BLANC
INTERNET PAPINEAU	02-65903-414	89.60$	RÉPARATION URGENTE-PORTABLE ROXANNE
HÉRITAGE FOOD SERVICE GROUP	02-13000-522	919.53$	ENTRETIEN CAFETIÈRE BUNN
ÉQUIFAX	02-62200-412	1309.00$	BUSINESS CREDIT REPORT-ANNUAL
INTERNET PAPINEAU	02-65903-412	351.00$	REMPLACEMENT DU COMMUTATEUR À BOWMAN ET RECONFIG. DE TOUTES LES CONNEXIONS (IP, WIFI, 911, ETX)
INTERNET PAPINEAU	02-65903-412	189.50	Pour permettre l'utilisation du WIFI admin et public avec le clic share des salles de rencontres
INTERNET PAPINEAU	02-65903-414	20.00$	Urgence (nécessité d'un câble pour rencontre extérieure)
GROUPE DL	02-65903-414	427.00$	Urgence Lenovo
INTERNET PAPINEAU	02-65903-412	130.00$	Vérification portable commis bureau

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus conformément aux règlements numéro 065-2004 et 066-2004 ;

QUE :
Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC conformément aux postes budgétaires indiqués ci-dessus;

ET QUE :
La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.1.9 PAIEMENT DE LA FACTURE LIÉE À DES SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS – FIRME DEVEAU AVOCATS – AUTORISATION

CA-2022-06-177

ATTENDU la facture numéro 19964, datée du 25 mai 2022, de la firme Deveau Avocats, représentant un montant de 3 227.93 $, incluant les taxes applicables, concernant diverses interventions juridiques;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise le paiement de la facture de la firme Deveau Avocats, au montant de 3 227.93 $, incluant les taxes applicables, pour couvrir les honoraires associés auxdites interventions juridiques;

QUE :
La présente dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-12001-412;

ET QUE :
La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.10 DÉPÔT DE LA PART DE LA RISTOURNE DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)

Les membres du Comité administratif prennent connaissance de la correspondance de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) concernant le dépôt de la part de la ristourne versée à la MRC.

5.2 <u>Ressources humaines</u>

5.2.1 PROCESSUS DE SÉLECTION – POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

Le sujet sera traité à la fin de la présente séance.

5.2.2 INSCRIPTION DE LA COORDONNATRICE ADMINISTRATIVE ET DE LA SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE À LA CONFÉRENCE WEB « PL 64-PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS » OFFERTE PAR LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – RATIFICATION

CA-2022-06-178

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre la formation « PL 64 - Protection des renseignements personnels » par visioconférence les 18 mai et 15 juin 2022, représentant un montant de 91.98 $ par participant, incluant les taxes applicables ;

ATTENDU que la participation de la coordonnatrice administrative et de la secrétaire-réceptionniste à cette formation leur permettra de bonifier leurs connaissances, leurs expertises et leurs compétences;

ATTENDU que conformément à la Convention collective et à la Politique de gestion des ressources humaines de la MRC, ces dernières reconnaissent l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés;

ATTENDU qu'en raison du calendrier de formation offerte, la direction générale de la MRC a autorisé la coordonnatrice administrative et la secrétaire-réceptionniste à s'inscrire à ladite formation;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif ratifie l'autorisation de mesdames Émilie Welburn, secrétaire-réceptionniste, et Catherine Labonté, coordonnatrice administrative, à participer à la formation « PL 64 - Protection des renseignements personnels » par visioconférence les 18 mai et 15 juin 2022, au montant de 91.98 $ par participant, incluant les taxes applicables;

QUE :

Les frais d'inscription soient et sont financés à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC, au poste budgétaire 02-13000-454;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.2.3 FONDS RÉGION ET RURALITÉ VOLET 3 (FRR3) – PROPOSITION DE RECHERCHE INTÉGRÉE À UN PROGRAMME UNIVERSITAIRE

CA-2022-06-179

ATTENDU que le Volet 3 du Fonds Région et Ruralité (FRR) vise la réalisation d'un projet concret et innovateur ou d'un ensemble de projets ayant un fil conducteur qui contribuera à propulser la MRC comme étant avant-gardiste dans un domaine donné et/ou à mettre davantage en valeur ce qui la caractérise;

ATTENDU la résolution numéro 2020-10-188, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 octobre 2020, laquelle signifie, dans le cadre du projet « Signature innovation », son intention de développer un système agroalimentaire durable sur son territoire de manière à ce que la MRC se distingue et que son processus puisse servir de modèle à l'échelle provinciale, et au-delà;

ATTENDU que le secteur de l'agroalimentaire a été ciblé comme un axe prioritaire de l'économie régionale dans le plan de développement et de diversification économique de la MRC de Papineau;

ATTENDU que le projet « Signature innovation » constitue pour la MRC une opportunité de développer un secteur dans lequel elle compte se distinguer et de mettre en place des processus ainsi que des initiatives misant sur l'innovation;

ATTENDU que l'investissement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre de ce fonds représente un montant de 226 000 $ par an pour une durée de cinq (5) ans;

ATTENDU que la MRC de Papineau a un potentiel élevé de développement dans le domaine des systèmes agroalimentaires durables de par sa topographie, sa localisation géographique, la mobilisation de ses différents acteurs, la diversité de ses productions et de ses types de sols;

ATTENDU la résolution numéro 2021-06-138, adoptée lors de la séance extraordinaire du Conseil des maires tenue le 28 juin 2021, autorisant, notamment le développement d'un système agroalimentaire durable sur son territoire tenant compte des enjeux économiques, sociaux et environnementaux;

ATTENDU que l'Université Laval offre une maîtrise à distance sur mesure visant à favoriser la conception et l'émergence de systèmes agroalimentaires

plus inclusifs et durables, laquelle s'échelonne sur une durée d'un an soit de l'automne 2022 à l'automne 2023 (4 sessions);

ATTENDU que la participation de l'agente de développement agricole à une telle formation lui permettrait d'enrichir ses travaux dans le cadre de la mise en place d'un système agroalimentaire durable et lui donnerait accès à une expertise et une communauté universitaire très intéressantes;

ATTENDU la proposition soumise par l'agente de développement agricole quant à sa participation à une telle formation et les retombées de cette dernière pour le développement du projet « Signature et innovation » (FRR3);

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif acceptent la proposition soumise par l'agente de développement agricole dans le but de bénéficier de l'expertise universitaire offerte par l'Université Laval à Québec, et ce, dans le cadre du déploiement du système agroalimentaire durable sur le territoire de la MRC;

QU' :
Une entente soit conclue avec l'agente de développement agricole, laquelle encadrera les modalités d'application quant à sa participation à cette formation;

ET QUE :
Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.3 Ressources matérielles

5.3.1 DEMANDE DE CONCEPTION DE VÊTEMENTS POUR LES MONITEURS DU SERVICE DE LA FORMATION DES POMPIERS – AUTORISATION

CA-2022-06-180

ATTENDU la résolution numéro 2019-06-133, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 juin 2019, concernant la conclusion de l'entente intermunicipale visant l'offre d'un service régional pour la formation des pompiers;

ATTENDU que dans le cadre de l'offre de services, l'identification des personnes attitrées à la formation des pompiers est requise et que la confection de vêtements facilitera leur identification;

ATTENDU la recommandation positive formulée par la directrice générale et le coordonnateur à la sécurité publique à l'égard de l'offre de services déposée par l'entreprise Mixmédia;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise l'achat de vêtements de type polos auprès du fournisseur Mixmédia, représentant un montant de 420 $, excluant les taxes applicables;

QUE :

Cette dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 23000 650;

ET QUE :
La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.3.2 CONTRAT LIÉ À L'ENTRETIEN DE LA CAFETIÈRE COMMERCIALE SITUÉE DANS LA SALLE DES EMPLOYÉS – AUTORISATION

CA-2022-06-181

ATTENDU que la MRC doit effectuer l'entretien de sa cafetière commerciale afin de s'assurer de son bon fonctionnement;

ATTENDU l'offre de services de l'entreprise Heritage Service Canada, au montant de 491.50 $, excluant les taxes applicables, pour l'entretien annuel de la cafetière;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif accepte l'offre de services de l'entreprise Heritage Service Canada pour l'entretien de la cafetière commerciale de la MRC, selon le contrat d'entretien annuel, au montant de 491.50 $, excluant les taxes applicables;

QUE :
Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation de la MRC, au poste budgétaire numéro 02-13000-524;

ET QUE :
La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatée pour en assurer le suivi.

Adoptée.

5.3.3 ACHAT D'UN DISQUE POUR L'UNITÉ DE STOCKAGE DES SERVEURS DE LA MRC – AUTORISATION

CA-2022-06-182

ATTENDU que la MRC de Papineau dispose d'un serveur avec une unité de stockage de quatre (4) disques de 2 To chacun ;

ATTENDU que ce système a présentement cinq (5) ans et qu'un disque démontre une défaillance de fonctionnement ;

ATTENDU que la MRC a commandé deux (2) nouveaux serveurs avec une unité de sauvegarde conformément à la résolution numéro CA-2022-02-040;

ATTENDU que les serveurs ont été livrés à la MRC, mais que l'unité de sauvegarde est en commande différée (back order);

ATTENDU qu'il est important de changer le disque défaillant le plus rapidement possible ;

ATTENDU la soumission du Groupe DL informatique Inc., au montant de 427 $, excluant les taxes applicables et les frais de transport;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif accepte l'offre du Groupe DL informatique Inc. relative à l'achat d'un disque de sauvegarde pour le serveur de la MRC de Papineau, au montant de 427 $, excluant les taxes applicables;

QUE :
La présente dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2022 au poste budgétaire numéro 02-65903-414 ;

ET QUE :
La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.3.4 MISE À JOUR DES COMMUTATEURS DE DISTRIBUTION SUR LE RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE DE LA MRC – AUTORISATION

CA-2022-06-183

ATTENDU qu'il est indispensable de faire une mise à jour du dispositif logique des commutateurs de distribution sur le réseau collectif de fibre optique de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que cette mise à jour logique doit se faire à l'extérieur des heures d'utilisation du réseau collectif de fibre optique de la MRC ;

ATTENDU qu'une offre de services a été soumise par l'entreprise Internet Papineau pour la somme de 1 520 $, excluant les taxes applicables, afin d'effectuer cette mise à jour ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif accepte l'offre d'Internet Papineau relative à la mise à jour logique des commutateurs de distribution de la MRC de Papineau, représentant un montant de 1 520 $, excluant les taxes applicables;

QUE :
La présente dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2022 au poste budgétaire numéro 02-62400-690, considérant que la Municipalité de Lochaber-Partie-Ouest est exclue de cette compétence;

ET QUE :
La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

Monsieur le Préfet réintègre la présente séance.

5.3.5 CONVERSION DES TÉLÉPHONES PHYSIQUES DE LA MRC EN TÉLÉPHONE « SOFTPHONE » - AUTORISATION

CA-2022-06-184

ATTENDU que lors du processus budgétaire 2022, des projets ont été déposés pour convertir les téléphones physiques en téléphone « softphone » dans les bureaux de la MRC de Papineau, notamment en relation avec la configuration des téléphones;

ATTENDU qu'afin d'améliorer les communications entre les employés, les clientèles et les partenaires de la MRC, la conversion des téléphones en softphone permettra aux employés d'avoir leur téléphone directement sur leur portable;

ATTENDU la proposition de SSP télécom Inc. pour l'achat de vingt-sept (27) licences « softphone » et leur installation, représentant un montant de 4 010.37 $, excluant les taxes applicables ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif accepte la proposition de SSP télécom Inc. pour l'achat de licences « softphone » et leur installation, représentant un montant de 4 010.37 $, excluant les taxes applicables;

QUE :
Ladite dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 62009 693;

ET QUE :
La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.3.6 CONFECTION DE DRAPEAUX POUR LE SIÈGE SOCIAL DE LA MRC DE PAPINEAU – AUTORISATION

CA-2022-06-185

ATTENDU que les drapeaux disposés à l'extérieur de l'édifice Henri-Bourassa sont désuets et doivent être remplacés;

ATTENDU la soumission présentée par l'entreprise Promotions Bernard Pilon Enr. pour l'achat de six (6) drapeaux au montant de 695 $, excluant les taxes applicables;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise l'achat des drapeaux disposés à l'extérieur de l'édifice Henri-Bourassa, au montant de 695 $, excluant les taxes applicables, conformément à la soumission présentée par l'entreprise Promotions Bernard Pilon Enr.;

ET QUE :
La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à payer l'achat desdits drapeaux, lequel sera financé à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 19000 522.

Adoptée.

5.3.7 ACHAT D'UNE BATTERIE POUR MAINTENIR LES ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS EN FONCTION À LA MUNICIPALITÉ DE BOWMAN – AUTORISATION

CA-2022-06-186

ATTENDU que les batteries des relais stratégiques associées au service de répartition des appels d'urgence 911 et les équipements de la Municipalité de Bowman sont installés depuis 2015;

ATTENDU que le fonctionnement des batteries liées au soutien des équipements est compromis en raison d'un orage survenu durant la fin de semaine du 14 et 15 mai 2022, et que conséquemment, la MRC doit se doter d'un coffret complet de batteries;

ATTENDU l'urgence liée au remplacement de ces batteries et du délai de livraison puisque, notamment ces dernières sont associées au service de réparation des appels d'urgence 911;

ATTENDU l'offre de services de l'entreprise Internet Papineau pour le remplacement du coffret et des batteries, représentant un montant de 1 994.16 $, excluant les taxes applicables;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise le paiement d'un montant de 1 994.16 $, excluant les taxes applicables, à l'entreprise Internet Papineau pour le remplacement du coffret et des batteries, lesquels sont situés dans la Municipalité de Bowman et permettent l'offre du service de répartition des appels d'urgence 911;

QUE :
Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2022, au poste budgétaire 02-62400-690;

ET QUE :
La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée pour signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer le suivi.

Adoptée.

5.4 <u>Évaluation foncière</u>

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

6. <u>GESTION STRATÉGIQUE</u>

6.1 <u>Organisation de la MRC</u>

6.1.1 PROJET PILOTE SUR LE TÉLÉTRAVAIL – ÉTAT DE SITUATION SUR L'ÉVOLUTION DES TRAVAUX - PLAN DE TRAVAIL ET ÉCHÉANCIER

Les membres du Comité administratif prennent connaissance de la planification liée au projet pilote sur le télétravail déposé dans le cadre de la présente séance. Madame

Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, leur explique en détail les diverses étapes préliminaires de ladite planification.

6.1.1.1 FORMATION DES GESTIONNAIRES DANS UN CONTEXTE DE TÉLÉTRAVAIL – DÉPÔT D'UNE OFFRE DE SERVICES – AUTORISATION

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 15 juin prochain.

6.1.2 ORGANISATION ET TENUE D'UN LAC-À-L'ÉPAULE – IDENTIFICATION DE LA DATE ET DU LIEU DE L'ÉVÉNEMENT

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 15 juin prochain.

6.1.3 PRIORITÉS 2022 DU COMITÉ ADMINISTRATIF – ÉTAT DE SITUATION ET SUIVIS

Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, dresse un état de situation des priorités 2022 du Comité administratif.

6.1.4 RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MRC DE PAPINEAU – AJUSTEMENTS PROPOSÉS

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 15 juin prochain.

6.2 <u>Développement du milieu</u>

6.2.1 CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI PAPINEAU - PRÉSENTATION DU PROJET « POINT DE CONTACT POUR LES JEUNES DE 35 ANS OU MOINS QUI NE SONT NI EN EMPLOI, NI AUX ÉTUDES ET NI EN FORMATION (NEEF) »

Les membres du Comité administratif prennent connaissance de la documentation déposée dans le cadre de la présente séance concernant le projet « Point de contact pour les jeunes de 35 ans ou moins qui ne sont ni en emploi, ni aux études et ni en formation (NEEF) ». Ces derniers recommandent que la présentation dudit projet ait lieu lors d'une prochaine rencontre de la Commission de développement économique.

6.2.2 FONDS COVID-19 MAMH – CPE DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CA-2022-06-187

ATTENDU le besoin des familles lié au manque de services de garde à Notre-Dame-de-la-Salette et les environs ;

ATTENDU la mobilisation citoyenne liée au développement d'un Centre de la petite enfance (CPE) dans ce secteur pouvant accueillir approximativement quarante (40) enfants ;

ATTENDU que l'objectif principal du projet consiste à offrir rapidement des places de garde subventionnées et réduire le fardeau financier de nombreuses familles en permettant aux parents d'accéder au marché du travail ;

ATTENDU que le projet est en phase de démarrage et qu'il y a des frais liés à l'incorporation de l'organisme ainsi que des frais liés au dépôt du plan d'affaires auprès du ministère de la Famille ;

ATTENDU que l'embauche d'une consultante en ce qui concerne la rédaction du plan d'affaires est également nécessaire à la réalisation du projet ;

ATTENDU la demande d'aide financière déposée par l'Alliance pour le développement de Notre-Dame-de-la-Salette (ADN) auprès de la MRC de Papineau dans le cadre du Fonds COVID-19 MAMH en relation avec l'importance des services qui seront offerts par ce futur établissement dans un contexte de service de proximité ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif octroie, en raison de l'importance de ce service à offrir dans ce secteur du territoire de la MRC, une aide financière exceptionnelle, maximale et non-récurrente, de 10 000 $ à l'Alliance pour le développement de Notre-Dame-de-la-Salette (ADN) afin qu'il puisse mettre en place les conditions requises en vue de la mise en place d'un service de garde dans la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette;

QUE :
L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds COVID-19 MAMH, au poste budgétaire numéro 02 62009 693;

ET QUE :
Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.2.3 FONDS COVID-19 MAMH – CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE DE PAPINEAU – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CA-2022-06-188

ATTENDU la mise en place du Centre de pédiatrie sociale (CSP) de Papineau au cœur de la Municipalité de Saint-André-Avellin dont l'ouverture est prévue au mois de juin 2022 ;

ATTENDU que la nouvelle offre de services du CPS de Papineau contribuera à améliorer les conditions de vie des familles vulnérables sur le territoire, favorisera l'inclusion sociale et la lutte à la pauvreté et il mobilisera la communauté vers un objectif commun qui est le développement et le bien-être des enfants ;

ATTENDU que des travaux d'aménagement extérieurs ainsi que l'achat d'équipements sont nécessaires pour le bon fonctionnement de l'organisme ;

ATTENDU la demande d'aide financière déposée par le Centre de pédiatrie sociale de Papineau auprès de la MRC de Papineau dans le cadre du Fonds COVID-19 MAMH en relation avec l'importance des services qui seront offerts par ce futur établissement dans un contexte de service de proximité ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif octroie, en raison de l'importance de ce service à offrir dans ce secteur du territoire de la MRC, une aide financière exceptionnelle, maximale et non-récurrente, de 10 000 $ au Centre de pédiatrie sociale de Papineau afin qu'il puisse mettre en place les services prévus selon l'échéancier établi;

QUE :
L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds COVID-19 MAMH, au poste budgétaire numéro 02 62009 693;

ET QUE :
Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3 Développement économique

6.3.1 MESURE DE SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME (STA) – DÉPÔT D'UNE OFFRE DE SERVICES – ANNÉE FINANCIÈRE 2022-2023 – AUTORISATION

CA-2022-06-189

ATTENDU la résolution numéro 2019-01-005, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 23 janvier 2019, approuvant, notamment, la structure administrative révisée de la MRC, laquelle a été présentée par madame Julie Desjardins, consultante;

ATTENDU que ladite structure administrative révisée inclut le poste de conseiller STA (Soutien au travail autonome) qui est associé à la mesure offerte par Services Québec;

ATTENDU la résolution numéro CA-2015-02-041, adoptée lors de la séance spéciale du Comité administratif tenue le 11 février 2015, relative à la conclusion d'une entente de services avec Services Québec afin d'offrir la mesure STA aux clients admissibles du territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU la procédure de renouvellement de l'entente de services privilégiée par la conseillère aux entreprises de Services Québec, madame Denise Cayer, concernant l'entente en matière de soutien au travail autonome (STA) pour la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 ;

ATTENDU que par le biais de cette mesure, Services Québec offre aux clients admissibles le soutien financier, le support, l'encadrement et l'aide-conseil pour leur permettre d'intégrer le marché du travail en devenant travailleur autonome;

ATTENDU l'offre de services déposée dans le cadre de la présente séance, laquelle est conforme aux exigences de Services Québec;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise le dépôt de l'offre de services auprès de Services Québec afin d'entamer la procédure visant le renouvellement de l'entente sur la mesure STA 2022-2023, et ce, conformément aux exigences de Services Québec;

ET QUE :
Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.2 PLAN DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ – CARACTÉRISATION DE TROIS TRONÇONS DE LA RIVIÈRE PETITE NATION – MANDAT À CANOT KAYAK

CA-2022-06-190

ATTENDU que le tourisme est un secteur économique important pour le développement de la MRC de Papineau;

ATTENDU qu'un plan d'aménagement pour le développement récréotouristique des sports de pagaie sur la rivière Petite Nation a été réalisé par la Fédération québécoise de canoë – kayak d'eau vive en 2016 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à une mise à jour de ce plan ainsi que la caractérisation de trois tronçons de la rivière Petite Nation, soit l'amont de la SÉPAQ à Duhamel, l'amont de Saint-André-Avellin et l'amont de la SÉPAQ à Plaisance, selon les standards de Canot Kayak Québec, ce qui totalise 18 kilomètres ;

ATTENDU que l'objectif d'obtenir le sceau « Route Bleue » dans un avenir rapproché permettra d'accroître l'offre récréotouristique de la MRC de Papineau ;

ATTENDU la résolution numéro CA-2020-12-368, adoptée lors de la séance ajournée du Comité administratif tenue le 9 décembre 2020, octroyant un contrat de services à la firme Art 2 O Design pour procéder à la caractérisation de la rivière Petite-Nation, notamment;

ATTENDU les problématiques survenues dans le cadre de la réalisation du mandat accordé à la firme Art 2 O, laquelle n'a pu accomplir en entièreté ce dernier;

ATTENDU l'offre de services déposée par Canot Kayak Québec afin, notamment de réaliser la caractérisation des trois tronçons ciblés sur la rivière Petite-Nation, laquelle représente un montant de 7 852.79 $, incluant les taxes applicables;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif octroie un contrat de services à Canot Kayak Québec pour procéder à la caractérisation de trois tronçons de la rivière Petite Nation et actualiser le plan d'aménagement pour le développement récréotouristique des sports de pagaie sur la rivière Petite Nation, lequel représente un montant de 7 852.79 $, incluant les taxes applicables ;

QUE :
Ladite dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-62009-690, laquelle s'ajoute à l'investissement autorisé conformément à la résolution numéro CA-2020-12-368;

ET QUE :
Le Préfet et la directrice générale et greffière-trésorière soient et sont autorisés à signer les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.3 FONDS DE VISIBILITÉ EN PETITE NATION POUR LES FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2021-2022 – RALLYE DÉFI PETITE NATION ET TRAVERSÉE DU LAC-SIMON

CA-2022-06-191

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent cinquante mille dollars (150 000 $) a été prévue au budget 2021 pour favoriser le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'agente de développement touristique a été mandatée pour préparer un plan d'action 2018-2021 en lien avec l'étude sur la stratégie identitaire et promotionnelle touristique, adoptée par le Conseil des maires le 19 décembre 2018, comme stipulé dans la résolution numéro 2018-12-235;

ATTENDU que le Fonds de visibilité en Petite Nation pour les festivals et les événements 2020-2021 a été adopté par le Conseil des maires le 18 mars 2020, comme stipulé dans la résolution numéro 2020-03-042 ;

ATTENDU que par le biais de ce fonds, la MRC de Papineau souhaite accroître l'achalandage touristique sur le territoire lors des festivals et des événements en soutenant, notamment les activités promotionnelles ;

ATTENDU que le Club auto sport défi inc. (CASDI) a soumis une demande pour le Rallye Défi Petite Nation qui se tiendra du 8 au 10 septembre 2022 et mettra en vedette près de 35 équipages, laquelle représente un montant de 2 500 $;

ATTENDU que la visibilité offerte par le biais du plan déposé et les retombées de ce festival qui fête son 30e anniversaire cette année seront bénéfiques pour le territoire ;

ATTENDU que la Corporation des loisirs de Papineau (CLP) a déposé une demande pour La Traversée du lac Simon qui se tiendra du 11 au 13 août 2022, laquelle représente un montant de 2 500 $;

ATTENDU que cet événement a déjà connu un fort succès il y a plusieurs années et attire une clientèle touristique sur le territoire ;

ATTENDU que la visibilité offerte et les retombées de cet événement qui effectue un grand retour seront bénéfiques pour le territoire;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise le versement d'un montant de 2 500 $, provenant du Fonds de visibilité en Petite Nation pour les festivals et événements 2020-2021, au Club Auto Sport défi Inc. (CASDI) pour l'événement Rallye Défi Petite Nation et d'un montant de 2 500 $ provenant du même fonds, à la Corporation des loisirs de Papineau pour La traversée du lac Simon en échange de la visibilité prévue auxdits plans dans le cadre des événements;

QUE :

Lesdites dépenses soient et sont financées à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02-62009-690 en référence au Fonds de visibilité en Petite Nation (2020-2021) ;

ET QUE :
Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.4 OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES AU JOURNAL LES 2 VALLÉES – DISTRIBUTION DU GUIDE DU CITOYEN – AUTORISATION

CA-2022-06-192

ATTENDU la résolution numéro CA-2021-10-318, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 6 octobre 2021, autorisant la signature d'une entente avec Édition Médias Plus Communication pour l'impression du Guide du citoyen;

ATTENDU que la distribution du Guide relève de la responsabilité de la MRC de Papineau conformément à l'entente conclue entre les parties concernées;

ATTENDU que ce Guide est distribué dans les autres régions du Québec par Postes Canada et que les annonceurs ont acheté des publicités en fonction du mécanisme de distribution privilégié soit Postes Canada;

ATTENDU qu'on retrouve douze bureaux de poste sur le territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU que les guides doivent être préparés afin d'être livrés adéquatement dans les bureaux de poste;

ATTENDU que le Journal Les 2 Vallées possède déjà une entente avec Postes Canada pour la distribution de son journal ;

ATTENDU l'offre de services du Journal Les 2 Vallées pour préparer les guides, les distribuer dans les bureaux de poste et négocier une entente avec Postes Canada au nom de la MRC de Papineau;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise le Journal Les 2 Vallées à préparer les guides, les livrer dans les différents bureaux de poste de Postes Canada et assurer la distribution de ce guide dans les résidences de la MRC de Papineau pour un montant de 4 525.36 $, excluant les taxes applicables (cette somme englobe les frais de Postes Canada);

QUE :
Lesdites dépenses soient et sont financées à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC de Papineau, au poste budgétaire numéro 02-62200-993;

ET QUE :
Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.5 DÉPLOIEMENT DU SERVICE INTERNET HAUTE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC – OCTROI D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT – AUTORISATION

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 15 juin prochain.

6.4 <u>Aménagement, ressources naturelles et environnement</u>

6.4.1 FONDS DE MISE EN VALEUR DES TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES (TPI) – RÉSULTATS DE L'APPEL DE PROJETS 2022-2023 – VOLET ÉDUCATION ET MISE EN VALEUR

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 15 juin prochain.

6.4.2 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) 2021-2022 ET 2022-2023 – RÉSULTAT DE L'APPEL DE PROJETS

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 15 juin prochain.

6.4.3 RECONSIDÉRATION DE L'AUGMENTATION DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE PAPINEAU ET DANS LES ÉRABLIÈRES DU SUD DE L'OUTAOUAIS

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 15 juin prochain.

6.5 <u>Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)</u>

6.5.1 SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES PRÉVUE DU 9 AU 15 OCTOBRE 2022 – AUTORISATION BUDGÉTAIRE

CA-2022-06-193

ATTENDU que selon le ministère de la Sécurité publique (MSP), la Semaine de la prévention des incendies aura lieu du 9 au 15 octobre 2022 inclusivement ;

ATTENDU qu'en vertu de son Schéma de couverture de risques incendie (SCRI), la MRC est responsable d'appuyer les Services de Sécurité Incendie (SSI) locaux en ce qui a trait à leurs activités de prévention ;

ATTENDU qu'un montant de 1 800 $ est prévu au budget d'exploitation 2022 pour l'organisation et la tenue d'activités ainsi que l'achat d'articles promotionnels en prévention incendie dans le cadre de la Semaine de prévention des incendies ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise une dépense, représentant un montant de 1 800 $, excluant les taxes, pour l'organisation, la tenue d'activités ainsi que l'achat d'articles promotionnels afin de favoriser la réalisation des activités de prévention des SSI locaux dans le cadre de la Semaine de la prévention des incendies 2022;

QUE :
Cette dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 22000 490;

ET QUE :
La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

6.5.2 MISE À NIVEAU DU PROJET DE SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI) – AUTORISATION

CA-2022-06-194

ATTENDU qu'en septembre 2017, le ministère de la Sécurité publique (MSP) a mis en place un Programme d'aide financière au bénéfice des municipalités régionales de comté dédié à la mise en place et à l'organisation d'un Service d'urgence en milieu isolé (SUMI), et ce sous trois (3) volets :

- La mise en place d'un plan local d'intervention d'urgence (PLIU);
- L'achat de matériel servant à l'intervention en milieu isolé;
- La prévention et la sensibilisation des usagers de ce type d'activité (promenade en forêt, en sentier hors route, sur l'eau etc.);

ATTENDU la résolution numéro 2017-09-157, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 septembre 2017, autorisant la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière concernant l'organisation des services d'urgence en milieu isolé (SUMI);

ATTENDU la résolution numéro 2019-03-062, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 mars 2019, autorisant la mise en place du protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) afin d'établir les protocoles nécessaires à la mise en place de Service au niveau régional conformément au cadre de référence sur l'intervention d'urgence hors du réseau routier préparé par l'organisation de la sécurité civile du Québec;

ATTENDU que la demande d'aide financière a été complétée avant que l'analyse des besoins, du recensement et de la mise à jour des données n'ait été complétée afin de connaître les réels besoins sur le territoire;

ATTENDU que suivant l'octroi d'un contrat à un chargé de projets, ce dernier a permis d'identifier les réels besoins du territoire afin de desservir la population et les différents groupes d'adeptes de sports récréatifs se déplaçant sur le territoire;

ATTENDU que suivant plusieurs démarches visant le financement du projet, notamment la phase 3 (prévention et sensibilisation des usagers), la MRC de Papineau a reçu une réponse négative sur les diverses demandes de subvention soumises;

ATTENDU la résolution numéro 2021-05-096, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 mai 2021, acceptant la répartition du Fonds COVID-19 alloué par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) à la MRC de Papineau, laquelle prévoit une subvention pour compléter la mise en place du projet de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI);

ATTENDU la résolution numéro CA-2021-06-200, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 2 juin 2021, autorisant l'achat des différents panneaux, poteaux et enseignes nécessaires et l'installation de ces équipements de signalisation afin de terminer la mise en place du projet

de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) sur le territoire de la MRC de Papineau, le tout représentant un montant de 64 135.80 $;

ATTENDU que dix-huit (18) mois se sont écoulés depuis l'arrêt du projet en raison, notamment de la COVID-19 et que certaines problématiques ont dû être corrigées afin de finaliser le projet, lesquelles ont engendrées des dépenses additionnelles;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise un montant supplémentaire maximal de 10 000 $ afin de compléter l'entièreté du projet de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) sur le territoire de la MRC de Papineau ;

Fournisseur	Type de fourniture	Montant
André Thibault chargé de projet	Compléter la mise à jour du bottin des ressources et des infrastructures en place	
	Mise à jour des cartes et GPS	
	Finaliser la formation de sauvetage hors route (intervenants terrain des 4 municipalités)	
	Préparer et effectuer la simulation	
	Retour sur la simulation avec les partenaires	
	Réception des livrables et fin de projet	
	Total	10 000 $

QUE :
Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02-62009-693 ;

ET QUE :
La greffière-trésorière et directrice générale ainsi que le coordonnateur à la sécurité publique soient et sont mandatés pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

6.6 Transport

6.6.1 LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES – MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) – AUTORISATION

CA-2022-06-195

ATTENDU que la MRC de Papineau s'est dotée d'un premier Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) en 2015 conformément aux résolutions numéro 2015-06-116 et 2015-10-180;

ATTENDU la résolution numéro 2021-03-058, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 17 mars 2021, autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) visant l'élaboration d'un nouveau PIIRL et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL ;

ATTENDU la lettre acheminée par le ministre des Transports du Québec, le 31 mars 2021, précisant l'approbation de la demande d'aide financière soumise par la MRC, dans le cadre du programme « Plan d'intervention en infrastructures routières locales » (PIIRL) ;

ATTENDU la documentation déposée dans le cadre de la présente séance, notamment en ce qui a trait au document d'appel d'offres faisant partie intégrante de la présente résolution ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif recommandent au Conseil des maires d'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour les services professionnels en ingénierie, dans le but de procéder à la mise à jour du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) de la MRC de Papineau ;

ET QUE :
Le sujet soit inscrit au Conseil des maires prévu le 15 juin prochain pour considération.

Adoptée.

7. CORRESPONDANCE

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

9. CALENDRIER DES RENCONTRES

9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS DE JUIN À DÉCEMBRE 2022

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois de juin à décembre 2022.

9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 15 JUIN 2022

Les membres du Comité administratif conviennent qu'une activité aura lieu le 15 juin 2022 avant la séance du Conseil des maires, à savoir :

17h à 17h30 Présentation sur le patrimoine immobilier.

10. SUJETS DIVERS

Les membres du Comité administratif traitent maintenant du sujet « Processus de sélection – Poste de directeur du Service de développement du territoire – Recommandation du Comité de sélection (décision) » (point 5.2.1).

5.2.1 PROCESSUS DE SÉLECTION – POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

CA-2022-06-196

ATTENDU la résolution numéro CA-2021-11-368, adoptée lors de la séance extraordinaire du Comité administratif tenue le 24 novembre 2021, laquelle autorisait le lancement d'un appel de candidatures afin de combler le poste de directeur du Service de développement économique de la MRC;

ATTENDU la résolution numéro 2022-05-096, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 mai 2022, laquelle mandate le Comité administratif pour procéder à l'embauche d'un(e) candidat(e) pour combler le poste de directeur du Service de développement du territoire de la MRC;

ATTENDU que la MRC a reçu six (6) candidatures dans le cadre du lancement de l'appel de candidatures pour combler ledit poste (2e affichage);

ATTENDU que quatre candidats ont été sélectionnés pour participer au processus de sélection, notamment en participant à une entrevue et à un examen écrit;

ATTENDU le rapport émis par les membres du Comité de sélection dans le cadre de la présente séance présentant, notamment leur recommandation à l'égard de la candidate à retenir;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :
Suite aux recommandations du Comité de sélection, le Comité administratif autorise l'embauche de madame Chloé Gagnon à titre de directrice du Service de développement du territoire, conformément aux modalités convenues dans le cadre de la présente séance, à la résolution numéro 2022-05-096 et à la Politique de gestion des ressources humaines de la MRC;

QUE :
Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 15 juin prochain à titre d'information;

ET QUE :
Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer le suivi.

Adoptée.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

12. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA-2022-06-197

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Cette séance soit et est ajournée jusqu'au 15 juin 2022 à 10h00.

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Benoit Lauzon, Préfet